



Facture

Réimpression

Numéro 9040158846
Document créé le 12 août 24
Date d'échéance 11 sept. 24
Numéro client 15121758
Mode de livraison TNT avant 13H
Notre numéro TVA FR68378383277



SELAS CABINET DENTAIRE
 CAPELETTE
 78 BD MIREILLE LAUZE
 13010 MARSEILLE

80498613/73235/0066/c6 1/2
 G.1193964106115824614

No de livraison		837663417		Date d'expédition		9 août 24			
Date de commande		9 août 24							
No de l'article	No de lot	Description	Qté	Tarification	Prix unit.	Valeur	TVA		
075.203W	FYYZ6	Straumann® PrefGel®, 5 x 0.6 ml (24% EDTA)	2	Prix	37,50	75,00	20%		
		Modalités de conservation du Straumann® Emdogain :		% Remise	-30%	-22,50			
		- Au réfrigérateur, entre +2°C et +8°C en permanence		Valeur nette du poste		52,50			
		- Pas plus de 36 heures, au total, à température ambiante							
		Les produits Straumann® Emdogain, ne sont ni repris, ni échangés, ni remboursés par Straumann après leur envoi.							
	EU Importeur:	Etikon GmbH, Lochhamer Schlag 6, DE-82166 Gräfelfing							
075.101W	GFLA5	Straumann® Emdogain®, 1 x 0.3 ml (30 mg/ml)	3	Prix	165,83	497,49	20%		
		Modalités de conservation du Straumann® Emdogain :		% Remise	-30%	-149,25			
		- Au réfrigérateur, entre +2°C et +8°C en permanence		Valeur nette du poste		348,24			
		- Pas plus de 36 heures, au total, à température ambiante							
		Les produits Straumann® Emdogain, ne sont ni repris, ni échangés, ni remboursés par Straumann après leur envoi.							
	EU Importeur:	Etikon GmbH, Lochhamer Schlag 6, DE-82166 Gräfelfing							



Straumann SAS
 2 rue Roger Salengro
 94120 Fontenay-sous-Bois
 Tel : 01 64 17 30 08
 Fax : 01 64 17 30 10

Société au capital de 192.000€
 Enregistré au RCS de Créteil 378 383 277
 Sous le SIRET 378 383 277 00050
 Code APE 4646Z
 www.straumann.fr

Deutsche Bank AG Paris
 IBAN : FR76 1778 9000 0110 5110 6200 022
 BIC : DEUTFRPP
 CID SEPA: FR58ZZZ418782
 TVA: FR 68378383277

Visitez la section libre-service sur notre eShop à https://shop.straumann.com/fr/fr_fr ou scannez le QR Code (en haut de la page) avec votre mobile.
 Pour accéder à nos conditions générales de vente, rendez-vous sur <https://agb.straumann.com>

Marchandises Vendues avec clause de réserve de propriété selon la loi N°80-335 du 12/05/80.

Facture soumise à la loi N°92-1442 du 31/12/92 complétée par la loi N°93-122 du 31/01/93 sur les délais de paiements entre les entreprises tout retard de règlement entraînera une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur et une indemnité forfaitaire de 40 euros au titre des frais de recouvrement.

CONDITION GENERALE DE VENTE

1. Généralités, champ d'application, autres dispositions

1.1. Les offres, livraisons et autres prestations – également futures – de Struumann SAS, 2 rue Roger Salengro, 94120 FONTENAY S/BOIS (ci-après désigné « Struumann ») envers les personnes mentionnées à l'article 2 ont lieu exclusivement sur la base des présentes CGV. Nous ne reconnaissons pas les conditions de l'acheteur contraires ou divergentes qui ne sont pas contenues dans nos CGV, à moins que nous ne les ayons autorisées expressément par écrit. Cette disposition s'applique également lorsque nous effectuons sans réserve une livraison à l'acheteur tout en ayant connaissance de conditions de l'acheteur contraires ou qui divergent des présentes CGV.

1.2. Les présentes CGV s'appliquent uniquement envers les personnes qui, à la conclusion du contrat, agissent dans l'exercice de leur activité professionnelle commerciale ou indépendante (« Entrepreneurs »), de même qu'à l'égard des personnes morales de droit public ou d'un fond d'investissement de droit public. Elles ne s'appliquent pas aux personnes physiques qui concluent le contrat à des fins qui ne peuvent être attribuées à leur activité professionnelle commerciale ou indépendante (« Consommateurs »).

1.3. Pour les livraisons et autres prestations autres que Struumann, ce sont les conditions de licences propres émanant du fabricant respectif qui s'appliquent en priorité. Sur demande, Struumann met à la disposition de l'acheteur, avant la conclusion du contrat, les conditions de licence pertinentes du fabricant.

2. Conclusion du Contrat, réserve de modifications, documentation

2.1. Le contrat ne prend effet qu'après que Struumann a donné une confirmation écrite de la commande de l'acheteur ou en commence l'exécution. Tout accord concernant ou déclaration orale faite par des employés ou représentants, de même que toute modification de commandes confirmées (y compris toute modification faite sur les objets livrés) requièrent, pour être valable, la confirmation écrite de Struumann.

2.2. Struumann se réserve le droit de procéder à des modifications au niveau de la construction et du matériel par rapport à la description du produit figurant dans le catalogue, dans la mesure où l'usage de la marchandise prévu dans le contrat n'est pas affecté de manière essentielle ou préjudiciable, et que la modification peut être raisonnablement exigée de l'acheteur.

2.3. Struumann se réserve le droit de disposer des droits de propriété intellectuelle et de propriété industrielle (y compris le droit de déposer ces droits) sur les devis, illustrations, dessins et autres documents ; les documents énumérés peuvent être mis à la disposition de tiers qu'en l'absence de reconnaissance de besoin de secret professionnel.

3. Délai de livraison, réserve de livraison propre, défaillance de l'acheteur, demeure dans la prise en charge de la livraison

3.1. Les délais et dates de livraison ne sont réputés fixés entre les parties ou contre l'acheteur qu'après que Struumann a donné une confirmation écrite de la commande. Lorsque le délai de livraison a été convenu de manière formelle, il commence à courir à la date de notre confirmation de commande, mais pas avant la clarification complète par l'acheteur des caractéristiques de l'exécution commandée. Le délai de livraison est respecté si les circonstances entraînant le transfert des risques conformément à l'article 4.1 se sont produites dans le délai convenu. Le respect du délai de livraison est en outre toujours subordonné à l'exécution conforme et en temps utile des devoirs et obligations de l'acheteur. Struumann se réserve le droit de refuser sa prestation si l'acheteur ne remplit pas ses devoirs contractuels.

3.2. Même s'il y a un retard, le délai de livraison se prolonge d'une durée appropriée lorsque survient, après la conclusion du contrat, un cas de force majeure et/ou autre obstacle imprévisible, dont Struumann ne saurait être tenu responsable, dans la mesure où il est avéré que de tels obstacles ont une influence sur l'exécution de la prestation due. Cette disposition s'applique également lorsque ces circonstances se produisent chez des fournisseurs en amont. Struumann informera l'acheteur du début et de la fin des obstacles en question dès que possible. Si la durée de l'empêchement excède trois mois ou si il est clair qu'elle excéderait trois mois, l'acheteur que Struumann pourrait mettre fin au contrat.

3.3. Indépendamment de l'article 3.2, Struumann ne sera pas en demeure vis-à-vis de l'acheteur si un fournisseur de Struumann n'effectue pas sa livraison conformément au temps utile. Le risque lié à l'approvisionnement n'est pas assumé. Struumann sera en droit d'annuler le contrat lorsque l'absence ou le retard de livraison ne lui sont pas imputables.

3.4. Si, après la conclusion du contrat, il apparaît que le droit au paiement de Struumann est menacé à raison d'un défaut de capacité de l'acheteur, Struumann est en droit de refuser sa prestation et ses actes préparatoires. Le droit de refus de prestation disparaît lorsque le paiement est effectué ou qu'une garantie ad hoc est constituée. Struumann peut fixer à l'acheteur un délai raisonnable en vue du paiement ou de la constitution de garantie. Si la prestation n'a pas été effectuée à l'expiration du délai, Struumann sera en droit de résilier le contrat.

3.5. Si l'acheteur est en retard dans l'acceptation de la marchandise livrée ou le paiement des prix d'achat, Struumann pourra résilier le contrat après l'écoulement infructueux d'un délai de grâce raisonnable fixé par Struumann, et/ou réclamer des dommages et intérêts en lieu et place de la prestation. En cas de réclamation de dommages et intérêts en lieu et place de la prestation, Struumann pourra exiger, sans avoir à apporter de justification, une indemnité à hauteur de :

- 20 % du prix d'achat, à condition que le bien à livrer soit un produit de série ou un produit standard et qu'il ne s'agisse pas d'un cas visé à l'article 6) ci-dessous, ou
- 100 % du prix d'achat, à condition que le bien à livrer soit devenu inutilisable du fait du retard dans la prise en charge de la marchandise par l'acheteur, ou
- 100 % du prix d'achat, à condition que le bien à livrer soit une fabrication unique réalisée selon les désirs spécifiques de l'acheteur et que des dépenses nécessaires pour la fabrication de la livraison aient été encourues par Struumann. Celle-ci se réserve le droit de faire valoir tout autre dommage supplémentaire.

6. En cas de retard de livraison par Struumann, l'acheteur est en droit d'exiger la livraison ou, à l'expiration d'un délai de grâce raisonnable, de se départir du contrat. Struumann n'est responsable des éventuels dommages en générés par le retard de livraison que dans les limites énoncées à l'article 8.

4. Livraison, expédition et transfert des risques

4.1. Tous les envois sont effectués aux frais et risques de l'acheteur. Le risque est transféré à l'acheteur au moment où l'envoi quitte l'usine ou l'entrepôt de Struumann. Cette disposition s'applique également en cas de livraisons partielles. Si l'expédition est retardée en raison de circonstances non imputables à Struumann, le risque est transféré à l'acheteur lors de la communication de l'avis de mise à disposition.

4.2. En l'absence de convention particulière quant au mode d'expédition, Struumann choisit le mode de transport à sa seule discrétion, sans garantie pour l'expédition la plus sûre, rapide et économique. Tout délit causé par le transport devra nous être notifié, ainsi qu'un transport, par écrit et immédiatement, mais au plus tard dans un délai de trois (3) jours ouvrés.

4.3. Si nous agissons uniquement comme revendeur de produits d'autres fabricants et qu'une défectuosité du matériel est constatée, Struumann mettra les produits à disposition pour remplacement dans l'emballage habituel du fabricant respectif, sans emballage de transport supplémentaire.

4.4. Les livraisons et prestations partielles sont admissibles dans les limites du raisonnable. Les telles livraisons et prestations partielles peuvent être facturées séparément par Struumann.

4.5. France de port en France Métropolitaine pour toute commande à partir de 5000 HT, en dehors de port de 9,57€ HT – 11,48€ TTC (livraison standard en J+1 avant 14h).

5. Prix et paiement

5.1. Tous les prix sont indiqués en devise locale et s'entendent, à défaut de convention particulière, depuis notre usine ou entrepôt (EXW selon les accords Incoterms 2010), plus emballage, port et taxe sur la valeur ajoutée au taux légal.

5.2. Le prix résultant de notre confirmation de commande écrite est définitif, ou – en l'absence de confirmation écrite –, le prix résultant du tarif client (catalogue) en vigueur au jour de la commande. Struumann peut, à tout moment, modifier ses tarifs clients. Il appartient à l'acheteur de se renseigner sur les prix valables au sein de Struumann au jour de la conclusion du contrat.

5.3. En l'absence de conventions contraires, les factures doivent être payées sans escompte dans les 30 jours suivant leur date d'émission. Le paiement n'est considéré comme effectué que lorsque Struumann peut disposer du montant (encaissement). Par dérogation à la première phrase, et dans la mesure où l'acheteur est en demeure de paiement d'une livraison précédente, le montant de la facture est exigible sans escompte immédiatement (date de la facture).

5.4. L'ensemble des frais liés au paiement, notamment les frais bancaires et autres, ainsi que les frais de VPA, sont à la charge de l'acheteur et sont immédiatement exigibles.

5.5. En cas de défaut de paiement total ou partiel des marchandises livrées à l'acheteur d'échéance de la facture, Struumann pourra exercer une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises. Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

5.6. En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'échéance produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement. L'acheteur ne peut compenser que lorsqu'un jugement exécutoire déclare ses contre-allégués, qu'elles sont incontestées ou que Struumann les a reconnues.

6. Réserve de propriété et autres sûretés

6.1. Struumann conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires. En conséquence, l'acheteur s'interdit formellement, sous peine de dommages et intérêts, de vendre le matériel, de le mettre en gage ou d'en disposer au profit d'un tiers avant le règlement des sommes dues.

6.2. Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances peut entraîner la revendication des biens. Ces dispositions ne font cependant pas obstacle au transfert à l'acheteur des lieux de stockage de Struumann, des risques de pertes et de détérioration de biens vendus ainsi que des dommages qu'il pourrait occasionner.

6.3. L'acheteur est toutefois autorisé à utiliser ou vendre les marchandises, Struumann se réservant la possibilité de mettre fin à cette autorisation par lettre recommandée dès le premier incident de paiement.

6.4. Obligation de contrôle de l'acheteur, réclamation, droits en cas de défauts matériels 7.1. Dans le cas d'un achat qui constitue pour les deux parties une transaction commerciale, l'acheteur doit notifier par écrit les vices qu'il voit – exception faite des vices cachés – dans un délai de huit jours ouvrables (le samedi ne compte pas pour un jour ouvrable) à compter de la livraison ; sinon la marchandise est considérée comme acceptée. Les vices cachés sont à notifier dans un délai de huit jours ouvrables (le samedi ne compte pas comme jour ouvrable) à compter de leur découverte ; sinon la marchandise sera réputée admise malgré l'existence de ces vices.

7.2. Si lors de la livraison de la marchandise par l'entreprise de transport à l'acheteur, une perte ou un endommagement de la chose livrée à l'acheteur est identifiable sans débiter la marchandise, il appartient à l'acheteur, de faire constater par l'entreprise de transport la perte ou l'endommagement (avis de sinistre), et d'informer immédiatement Struumann en présentant un justificatif. En la va de moins lorsque l'acheteur ne découvre qu'à un stade ultérieur la perte ou le dommage qui n'était initialement pas visible sans débiter la marchandise.

7.3. En cas de vice juridique relatif à la marchandise, Struumann a le choix d'exécuter sa prestation soit en éliminant ou en réparant le vice, soit en livrant ultérieurement une marchandise nouvelle, exempte de vice. En cas d'élimination d'un vice, Struumann supporte toutes les dépenses correspondantes, notamment les frais de transport, à moins que ces frais ne soient dus à l'envoi de la marchandise à un lieu autre que le lieu d'exécution. En cas de livraison de remplacement, Struumann peut exiger de l'acheteur le retour de la marchandise défectueuse. Si Struumann n'est pas prête ou en mesure de procéder à la réparation ou au remplacement, notamment lorsque la réparation ou le remplacement est retardé en raison d'un délai raisonnable pour des motifs qui lui sont imputables, ou si la réparation ou le remplacement échoue au moins deux fois pour toute autre raison, l'acheteur est en droit, à sa discrétion, et dans la mesure où d'autres tentatives d'exécution ultérieure sont inacceptables pour lui, de se départir du contrat ou de réduire le prix d'achat. En cas de défaut technique, le client ne peut se départir de contrat qu'avec l'accord de Struumann.

7.4. Les droits en cas de défauts ne prévalent néanmoins que lorsque la marchandise livrée présente un défaut au transfert des risques (notamment exécution défectueuse, matériel de mauvaise qualité). Les droits en cas de défauts ne prévalent pas néanmoins en cas d'utilisation ou de maintenance inappropriées ou non conforme de la marchandise livrée, d'usage abusif ou de conditions d'utilisation impropres, etc.

7.5. Le délai de prescription applicable aux prétentions en cas de défauts matériels est d'un an à compter du transfert des profits et des risques. Cette disposition n'est pas valable en cas d'atteintes à la vie, à l'intégrité physique et à la santé, de même que dans les cas de préjudice.

7.6. En ce qui concerne les dommages pour cause de vice de la marchandise livrée, Struumann n'engage sa responsabilité que dans les limites mentionnées à l'article 9.

7.7. Dans la mesure où la marchandise livrée défectueuse est un produit provenant d'un fournisseur, Struumann est en droit de céder à l'acheteur ses droits résultant de la constatation d'un vice à l'entrepreneur des fournitures, et de le renvoyer à leurs revendications (judiciaires). Struumann ne peut être tenu à contribution dans les délais, les prétentions à l'encontre des fournisseurs de Struumann ne peuvent être imposées par voie de justice, ou que la revendication ne peut être raisonnablement exigée dans le cas particulier.

8. Retour de marchandise

8.1. Le retour de marchandise (implants, pièces de prothèses catalogue et instruments associé) pourra être effectué selon les conditions suivantes :

- Matériel neuf, non ouvert, sans modification de son emballage d'origine (non agrafé, sans annotation).
- Le délai maximum de retour pour commande échange devra être inférieur à 24 mois par rapport à la date d'expédition.
- Le délai maximum de retour sans commande échange pour émission d'avoir devra être inférieur à 30 jours par rapport à la date d'expédition.
- Le retour devra impérativement être fait par le Client via l'outil E-retour (tout retour hors E-retour sera renvoyé à l'expéditeur sous sa responsabilité).
- Les frais de transport pour le retour des marchandises sont à la charge du client sous sa responsabilité (les marchandises doivent être conditionnées et emballées, de façon à ce qu'elles puissent supporter les Opérations de Transport (emballage carton), le colis devra être envoyé en colis sûr).
- Aucun retour de commande ne sera accepté par les représentants de vente Struumann, ces derniers n'étant pas habilités à gérer les retours de marchandises.

Tout retour plus de 30 articles commandés fera l'objet d'une facturation de frais administratifs à hauteur de 50€ HT.

Struumann se réserve le droit de refuser un retour à réception des marchandises et après évaluation de leur état.

8.2. Aucun retour de produit de la gamme biomatériaux ou digital ne sera accepté.

9. Limitation de responsabilité

9.1. Struumann engage sa responsabilité uniquement en cas de faute intentionnelle et de négligence grave. Struumann rejette expressément toute responsabilité en cas de perte de matériel, dommage anormal, dommage indirect, dommage spécial, dommage consécutif ou tout autre dommage résultant de la responsabilité de nature nature.

9.2. Les présentes exclusions de la responsabilité ne s'appliquent pas, en cas de dissimulation dolosive des défauts ou de la mise en charge d'une garantie de qualité, à la responsabilité pour des prétentions résultant de la loi sur la responsabilité du fait des produits ainsi qu'aux dommages corporels.

9.3. Les demandes en dommages et intérêts du Client se prescrivent au bout d'un an à partir de la livraison de la marchandise.

9.4. Toutes les exclusions de responsabilité et limitations de responsabilité de Struumann prévues dans ces CGV s'appliquent également à la responsabilité personnelle des employés, salariés, collaborateurs, agents, ayants-droit et auxiliaires d'exécution de Struumann.

10. Propriété intellectuelle

10.1. Les CGV et toute convention contraire ou relative ne doivent pas être interprétées en ce sens qu'elles transmettent à l'acheteur les droits de propriété intellectuelle de Struumann sur les marchandises. Struumann demeure la propriétaire exclusive de la propriété intellectuelle sur les marchandises. En outre, l'ensemble des représentations, plans, calculs et autres documents produits par Struumann sous l'application des CGV et de toute convention contraire, restent dévolus à Struumann.

11. Dispositions spéciales relatives à la commande d'éléments de prothèses dentaires et de modèles de mâchoire par la base de données numériques

11.1. Si l'acheteur commande des éléments de prothèses dentaires ou des modèles de mâchoire par transmission électronique de données qu'il a générées par scanner (données ci-après les « commandes numériques »), les dispositions suivantes s'appliquent en sus : 11.2. Lors d'une commande électronique d'éléments de prothèses dentaires, l'acheteur renonce à l'obtention d'une déclaration d'acceptation de la part de Struumann. Nous remercions à chaque acheteur de scanner, dès l'acquisition du scanner, un numéro permanent de client et un mot de passe dans le but de la transmission électronique des données. La commande ne peut être placée que lorsque le formulaire de l'interface utilisateur mis à la disposition par Struumann aura été entièrement rempli.

11.3. Struumann habilite pour l'acheteur à la fin de chaque mois civil une facture pour les éléments de prothèses dentaires livrés dans ce mois sur la base des commandes numériques.

11.4. Afin que Struumann puisse s'acquies de ses obligations de livraison résultant des commandes numériques, l'acheteur doit s'assurer que les données de coopération en bonne et due forme et en temps utile. En particulier, l'acheteur doit s'assurer que les renseignements de données au moyen du scanner se sont faits correctement, qu'ils contiennent toutes les informations nécessaires et que les données scannées ont été transmises à Struumann dans leur intégralité. Il convient en conséquence de prendre de manière adéquate les employés qui utilisent le scanner et effectuent les commandes numériques.

11.5. Lors de commandes numériques, Struumann fabrique les éléments de prothèses dentaires et les modèles de mâchoire sur la base des données transmises et dans le matériel choisi par l'acheteur. En conséquence, l'acheteur ne dispose d'aucune prétention en cas de défauts résultant d'une utilisation incorrecte du scanner, d'une transmission incorrecte des données numériques, d'une transmission de données incorrectes, de la commande de matériaux inadéquats ou de la pose des éléments de prothèses dentaires sur le patient. Enfin, il n'existe aucune prétention en cas de défauts lorsque le vice est dû à une correction ou à une modification par l'acheteur de l'élément de prothèses dentaires, ou du modèle de mâchoire.

11.6. Si l'acheteur invoque un défaut matériel d'un élément de prothèses dentaires ou du modèle de mâchoire, il doit envoyer sans délai à Struumann ce dernier avec le modèle scanné antérieurement, afin que Struumann ait la possibilité d'examiner le grief. Si Struumann arrive à la conclusion que l'acheteur n'a pas scanné le modèle de manière correcte, et qu'en conséquence, il a transmis des données erronées, Struumann en avertira l'acheteur immédiatement et lui transmettra les deux jeux de données comme moyen de preuve. Dans de tels cas, ce n'est que sur indication spécifique de l'acheteur que Struumann fabriquera et livrera un autre élément de prothèses dentaires ou un autre modèle de mâchoire aux frais de l'acheteur à partir de la base de données correctes.

12. Dispositions particulières pour les parties secondaires personnalisées CAD/CAM

12.1. Scan Service Struumann fabriquera la partie secondaire personnalisée ou un autre élément prothétique (« Élément Prothétique ») en conformité avec le design et les dimensions du modèle Wax-up à livrer par le Client. Le modèle Wax-up doit être neuf et ne doit pas encore avoir été utilisé auparavant. Par l'envoi du modèle Wax-up, le Client reconnaît qu'il a approuvé préalablement le design et la production (Design Pre-Approval). Struumann ne peut être tenue responsable des défauts dans le design ou de l'ajustement de l'Élément Prothétique. Lorsque le Client souhaite ou renouvelle l'Élément Prothétique livré par Struumann, toute responsabilité pour défauts de Struumann est exclue. Le modèle Wax-up doit être désinfecté lors de sa livraison à Struumann. Le Client est tenu de confirmer par une déclaration écrite que la désinfection a été effectuée. En outre, l'emballage du modèle Wax-up doit être conforme aux lois sur les transports et la sécurité en vigueur.

12.2. Scan & Shape Service

Struumann fabrique et fabrique l'Élément Prothétique exclusivement de manière conforme aux paramètres design et aux dimensions indiqués dans la commande par le Client (qui se soit dans le formulaire de commande ou en ligne). Struumann ne modifie pas les paramètres design, les dimensions et la forme indiqués et approuvés par le Client. Struumann ne peut être tenue responsable des défauts dans le design ou l'ajustement de l'Élément Prothétique. Lorsque le Client souhaite ou renouvelle l'Élément Prothétique livré par Struumann, toute responsabilité pour défauts de Struumann est exclue.

12.3. Modèle Wax-up

Struumann ne retourne pas le modèle Wax-up au Client. Le Client prend connaissance du fait que Struumann détruira le modèle Wax-up dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la livraison de l'Élément Prothétique.

Si le Client est d'avis que l'Élément Prothétique ne correspond pas au design ou aux dimensions du modèle Wax-up, il doit respecter les règles en matière de réclamation pour défauts prévus dans les présentes CGV et dénoncer le défaut immédiatement après la réception de l'Élément Prothétique. Au plus tard après l'écoulement de quatre-vingt-dix (90) jours, le Client reconnaît qu'aucun biais de design que les dimensions de l'Élément Prothétique sont conformes au Wax-up.

13. Dispositions spéciales pour la commande de produits ClearCorrect

13.1. Si l'acheteur commande des produits ClearCorrect sur le site <https://dr.clearcorrect.com>, les dispositions suivantes s'appliquent en outre :

13.2. Le contrat n'est en vigueur que lorsque l'acheteur déclenche le Treatment Setup (mise en place du traitement) final en cliquant sur le bouton « Confirmer ». Les conventions accessoires, les déclarations orales d'employés ou de représentants et les modifications de commandes confirmées (y compris les modifications d'objets livrés) doivent être confirmées par écrit par Struumann pour devenir effectives.

13.3. Ni ClearCorrect Inc., ni Struumann ne donnent de conseils médicaux. La mise en place d'un traitement (Treatment Setup), qui est établi et mis à disposition en se basant sur les demandes de l'acheteur, ne doit être considérée que comme un élément du soutien technique et de planification ainsi que de l'assistance à l'acheteur et ne doit en aucun cas être considérée comme un conseil médical. L'acheteur est seul responsable de la prescription et de la réalisation du traitement.

13.4. Ni ClearCorrect Operating, LLC ni Struumann ne peuvent garantir le succès du traitement avec les produits ClearCorrect.

13.5. La fabrication et la livraison des produits ClearCorrect se font en sus sur la base des Conditions générales de vente de ClearCorrect Operating, LLC. Les conditions générales de vente de ClearCorrect Operating, LLC peuvent être consultées à l'adresse suivante <https://dr.clearcorrect.com/download.pdf?source=document&file=terms-and-conditions>.

13.6. Si des dispositions des Conditions générales de vente de ClearCorrect Operating, LLC sont contraires des dispositions des Conditions particulières de vente de Struumann, les Conditions particulières de vente de Struumann s'appliquent en priorité.

14. Dispositions spéciales pour les commandes passées par le biais du portail Internet Struumann

14.1. Si l'acheteur commande des produits par le biais d'un portail internet Struumann, les dispositions suivantes s'appliquent également en sus :

14.2. Le portail internet des sites Web www.struumann.com/eshop, www.struumann.fr/portail, www.struumann.fr/eshop, www.struumann.fr/fr/professionnels s'adresse à des personnes en France habilitées en raison de leur qualification professionnelle (dentistes, laboratoires dentaires, etc.).

14.3. Afin de passer des commandes par le biais du portail internet, un enregistrement est nécessaire. Le nom d'utilisateur et le mot de passe ne sont transférables à des tiers. Les pages et rapportant à la commande ne sont accessibles qu'à l'utilisateur enregistré du portail Internet.

14.4. Les offres de Struumann sur le portail Internet sont réputées sans engagement. La commande de l'acheteur est effectuée par la saisie des informations requises sur le bulletin de commande et par l'envoi de la commande sur le portail Internet. La commande du client est réputée ferme. L'acheteur reçoit d'abord une confirmation de réception électronique de la commande. Ensuite, Struumann examinera les informations fournies par le client. En cas d'issue positive de cet examen, Struumann acceptera et exécutera la commande.

14.5. Les délais et dates de livraison ne sont fermes que dans la mesure où ils ont été expressément consignés par écrit. Les données générales sur le portail Internet ne donnent aucune garantie par rapport aux délais et dates de livraison.

15. Organisation de pré

15.1. Pour tout matériel ou marchandise qui requiert l'intervention d'un organisme de pré, le vente est parfaite, conformément à l'article 1583 du code civil, dès qu'intervient l'accord de l'organisme de pré sollicité par l'acheteur. Entre la livraison du matériel chez l'acheteur et l'obtention de l'accord de l'organisme de pré, s'écoule un délai pendant lequel la marchandise reste la propriété de Struumann. Celui-ci conclut une assurance spéciale garantissant les risques du matériel. Dans ce laps de temps, l'acheteur prend l'engagement exprès de ne pas utiliser le matériel qui lui est livré. Il est formellement convenu qu'un représentant de Struumann ou de la compagnie d'assurance de celle-ci pourra à toute heure ouvrir/placer dans les locaux de l'acheteur afin de constater que le matériel n'est pas utilisé. Dans le cas où cette condition de vente ne serait pas respectée, le client reverserait à Struumann une indemnité de 3% du montant de la facture H.T. par jour d'utilisation du matériel.

16. Données personnelles

16.1. Dans le cadre de l'utilisation et/ou l'achat de ses Produits et/ou Services, Struumann est amené à collecter et traiter des données à caractère personnel concernant l'utilisateur et/ou Client.

16.2. Ces traitements s'effectuent conformément aux dispositions légales et réglementaires relatives aux traitements de données à caractère personnel et, en particulier, la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018, le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la Protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (dit « RGPD »), ainsi que toute autre disposition législative ou réglementaire en vigueur.

16.3. La politique de confidentialité Struumann fait partie intégrante de ces CGV et peut être consultée sur le site de Struumann France (<https://www.struumann.com/fr/fr/professionnels/dentaires/avis-de-confidentialite.html>). Pour toute question relative au traitement des données personnelles par Struumann, merci de nous contacter à l'adresse mail privacy.fr@struumann.com.

17. Dispositions finales

17.1. Sauf convention contraire, le lieu d'exécution est celui du siège de Struumann.

17.2. Ces CGV, la relation contractuelle sous-jacente, de même que tout litige en découlant, y compris ceux ayant trait aux délais de prescription, prétentions compensatoires, revendications découlant d'actes illicites, et créances d'intérêts sont soumis au droit Français.

17.3. Tout litige découlant des CGV ou du contrat sous-jacent ou en relation avec celui-ci est du ressort exclusif des tribunaux ordinaires ou civils de Struumann.

17.4. Si une ou plusieurs dispositions des CGV ci-dessus devaient être en tout ou partie inefficaces, ou le devenir, la validité des autres dispositions n'en est pas affectée. La clause inefficace sera remplacée par une disposition valable aussi proche que possible de la disposition inefficace qu'il a eu finit économe. La même règle s'applique lorsque ces CGV comportent une lacune.

075.098W	FPJT5	Straumann® Emdogain®, 5 x 0.15 ml (30 mg/ml)	1 Prix	399,17	399,17	20%
			% Remise	-30%	-119,75	
			Valeur nette du poste		279,42	

Modalités de conservation du Straumann® Emdogain :
- Au réfrigérateur, entre +2°C et +8°C en permanence
- Pas plus de 36 heures, au total, à température ambiante
Les produits Straumann® Emdogain, ne sont ni repris, ni échangés, ni remboursés par Straumann après leur envoi.

EU importeur: Etikon GmbH, Lochhamer Schlag 6, DE-82166 Gräfelfing

Total Valeur Nette	680,16
Frais d'expédition	0,00
Montant total TVA	136,03
Total	816,19
Devise	EUR

Veillez ajouter la référence suivante à votre paiement:
15121758 / 9040158846

Détails TVA	Valeur nette	Taux	Montant TVA
TVA	680,16	20%	136,03



Straumann SAS
2 rue Roger Salengro
94120 Fontenay-sous-Bois
Tel : 01 64 17 30 08
Fax : 01 64 17 30 10

Société au capital de 192.000€
Enregistré au RCS de Créteil 378 383 277
Sous le SIRET 378 383 277 00050
Code APE 4646Z
www.straumann.fr

Deutsche Bank AG Paris
IBAN : FR76 1778 9000 0110 5110 6200 022
BIC : DEUTFRPP
CID SEPA: FR58ZZZ418782
TVA: FR 68378383277

Visitez la section libre-service sur notre eShop à https://shop.straumann.com/fr/fr_ ou scannez le QR Code (en haut de la page) avec votre mobile.
Pour accéder à nos conditions générales de vente, rendez-vous sur <https://agb.straumann.com>

Marchandises Vendues avec clause de réserve de propriété selon la loi N°80-335 du 12/05/80.
Facture soumise à la loi N°92-1442 du 31/12/92 complétée par la loi N°93-122 du 31/01/93 sur les délais de paiements entre les entreprises : tout retard de règlement entraînera une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur et une indemnité forfaitaire de 40 euros au titre des frais de recouvrement.

En cas de règlement par chèque, merci de joindre obligatoirement ce coupon dans votre enveloppe.

Paiement par cheque

Envoyez les chèques
accompagnés de ce
bordereau à:

TESSI CHEQUE ILE DE France
Attention Service Lockbox
Straumann S.A.S.
240 Rue de Rosny
93 100 Montreuil

Numéro client	15121758
CAPELETTE	
Numéro	9040158846
Document créé le	12/08/24
Date d'échéance	11/09/24
Total	816,19 €



Straumann SAS
2 rue Roger Salengro
94120 Fontenay-sous-Bois
Tel : 01 64 17 30 08
Fax : 01 64 17 30 10

Société au capital de 192.000€
Enregistré au RCS de Créteil 378 383 277
Sous le SIRET 378 383 277 00050
Code APE 4646Z
www.straumann.fr

Deutsche Bank AG Paris
IBAN : FR76 1778 9000 0110 5110 6200 022
BIC : DEUTFRPP
CID SEPA: FR58ZZZ418782
TVA: FR 68378383277

Visitez la section libre-service sur notre eShop à https://shop.straumann.com/fr/fr_fr ou scannez le QR Code (en haut de la page) avec votre mobile.

Pour accéder à nos conditions générales de vente, rendez-vous sur <https://agb.straumann.com>

Marchandises Vendues avec clause de réserve de propriété selon la loi N°80-335 du 12/05/80.

Facture soumise à la loi N°92-1442 du 31/12/92 complétée par la loi N°93-122 du 31/01/93 sur les délais de paiements entre les entreprises tout retard de règlement entraînera une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur et une indemnité forfaitaire de 40 euros au titre des frais de recouvrement.